

PROVINCE DE QUÉBEC

Commission scolaire des Navigateurs

5^e séance, année 2018

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU
D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 9 avril 2018, à 19 h, au Centre administratif 1860, 1^{re} Rue, Lévis (secteur Saint-Romuald), sous la présidence de madame Ève Lapointe.

Sont présents :

Madame Ève Lapointe	Présidente
Madame Nadia Tremblay	Vice-présidente
Madame Mélissa Marceau	Trésorière
Madame Catherine Rollier	Commissaire parent CCSÉHDAA
Madame Nina Boucher	Membre
Madame Geneviève Tanguay	Membre
Madame Nathalie Maltais	Membre
Madame Cathy Rybicki	Membre
Madame Audrey Lambert	Membre
Madame Annik Laliberté	Membre substitut au comité de parents
Madame Isabelle Lapointe	Représentante CISSS
Madame Martine Sénéchal	Représentante de la CSDN
Madame Virginie Hamel	Représentante du Voilier de Lily
Madame Sophie Ève	Représentante du personnel de soutien
Madame Geneviève Lévesque	Représentante du personnel professionnel
Madame Sophie Turgeon	Représentante direction d'école
Madame Anne-Renée Belzile	Membre du personnel enseignant
Madame Chloé Bertrand	Stagiaire en psychoéducation
Madame Martine Gauthier	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire à la CSDN

Sont absents :

Madame Emanuelle Fréchette	Membre
Monsieur Christophe Mertz	Membre substitut
Madame Priscille Fouquet	Membre substitut
Monsieur François Dubé	Membre substitut
Madame Sonia Bédard	Représentante substitut direction d'école

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant confirmé par la secrétaire, la présidente déclare ouverte la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à 19 h 01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Martine Sénéchal demande le déplacement du point 6 au point 3.

Madame Catherine Rollier demande l'ajout du point 6.3 sous le vocable de « suivis divers aux procès-verbaux ».

Madame Ève Lapointe demande l'ajout du point 13 sous le vocable de « questions diverses ».

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Maltais et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié suivant :

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de madame Martine Gauthier – projet de développement TSA
4. Parole au public
5. Adoption du procès-verbal du 26 février 2018
6. Suivis au procès-verbal
 - 6.1 Point 5 - Représentant de la communauté
 - 6.2 Point 5 – Lettre adressée aux commissaires (représentation des enseignants)
 - 6.3 Suivis divers aux procès-verbaux

Pause

7. Suivi consultation budgétaire et organisation des services 2018-2019
 - 7.1 Dépôt et approbation de la lettre adressée au CRR - Résolution
8. Représentation au comité sur la politique (PVER)
9. Présentation de madame Geneviève Lévesque - Transition vers le secondaire
10. Rapports
 - 10.1 Président
 - 10.2 Direction générale
 - 10.3 Trésorier
 - 10.4 Représentant du Comité de parents
 - 10.5 Commissaire parent
 - 10.6 Comité visibilité
 - 10.7 Comité douance
11. Correspondances
12. Histoires à succès
13. Questions diverses
14. Prochaine réunion
15. Levée de la séance prévue à 21h55

CCSÉHDAA-17-18-14

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Présentation de madame Martine Gautier – projet de développement TSA

Madame Martine Gauthier, conseillère pédagogique en adaptation scolaire à la commission scolaire des Navigateurs, fait la présentation des travaux qu'elle a mis de l'avant au cours des dernières années, entre autres en lien avec l'inclusion scolaire des étudiants TSA et de la transition primaire-secondaire pour ces élèves.

Madame Geneviève Tanguay s'informe à savoir depuis quand le projet a été mis en branle. Madame Gauthier répond que du fait des contraintes liées à l'obtention des fonds de

subvention, le tout s'est amorcé au mois de janvier. Elle explique que dans le cas des classes CATSA, certaines interventions ont actuellement été implantées, malgré le fait que de nombreuses l'étaient déjà avant même la mise en place du projet.

Madame Geneviève Lévesque demande si les conseillères d'orientation sont impliquées dans le projet, ou du moins où elles se positionnent dans le processus d'implantation de celui-ci. Madame Gauthier explique que les conseillères d'orientation sont consultées, entre autres madame Émilie Robert. Elle affirme également que si elles ne sont pas encore impliquées activement à cette étape de l'avancement du projet, c'est parce que madame Gauthier a eu à prioriser la formation et l'accompagnement de certains intervenants.

4. Parole au public

Personne, parmi le public, ne souhaite prendre la parole.

5. Adoption du procès-verbal du 26 février 2018

IL EST PROPOSÉ par madame Audrey Lambert, et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 26 février 2018, avec les modifications suivantes :

Apporter une correction à l'en-tête, dans laquelle on devrait lire « *Comité EHDAA – réunion du 26 février 2018* ».

Point 4 – Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018

Dans les modifications, on devrait lire que madame Anne-Renée Belzile n'avait à ce moment pas encore été *nommée*.

Point 5.3

Il a été discuté que madame Martine Gauthier puisse venir faire une *présentation* aux membres du comité.

Point 7

Au quatrième paragraphe, on devrait lire « petit guide des *EHDAA* ».

CCSÉHDAA-17-18-15

ADOPTÉE à l'unanimité

6. Suivi au procès-verbal du 26 février 2018

6.1 Point 5 - Représentant de la communauté

Madame Nadia Tremblay affirme avoir à nouveau contacté le centre de pédiatrie social où on lui a signifié qu'à ce moment de l'année, les demandes ne sont plus acceptées puisque les dossiers reçus sont actuellement déjà en processus de traitement. Ainsi, il serait plus avisé de soumettre une demande en septembre prochain. Comme madame Tremblay en est venue au bout de ses ressources, les membres décident d'un commun accord de remettre la recherche de partenaire au début de la prochaine année scolaire.

6.2 Point 5 – Lettre adressée aux commissaires (représentation des enseignants)

Madame Ève Lapointe confirme avoir composé la lettre à remettre au conseil des commissaires, mais ne l'a pas entre les mains. Elle affirme toutefois qu'elle ira la présenter lors de la prochaine rencontre dudit conseil.

6.3 Suivis divers aux procès-verbaux

Procès-verbal du 26 février

Point 5 - Suivi au procès-verbal et point 5.2 - Dépliants : retour de la direction

Au sujet du dépliant ayant été produit pour la préparation au plan d'intervention, madame Catherine Rollier affirme avoir informé certains parents, lors de la rencontre du Comité de parents et du Conseil des commissaires, de l'existence et de la mise à leur disposition d'un tel document. Toutefois, ces derniers lui ont dit ne pas avoir obtenu le dépliant en question. Ce constat a été divulgué lors de la rencontre du Conseil des commissaires du 27 mars et madame Esther Lemieux a alors répondu que les travaux en étaient à établir des stratégies de diffusion du document. Madame Martine Sénéchal a été invitée à se référer à madame Catherine Rollier. Cette dernière explique qu'elle est responsable de la bévue puisqu'elle n'a pas transmis le document aux directions d'école. Un point spécifique de la prochaine rencontre de madame Martine Sénéchal avec les directions d'école sera consacré à la présentation du dépliant et au choix d'une méthode de diffusion.

Point 7 : Projet d'intervention sur le plan d'intervention – Topo et atelier

Au sujet du « petit guide des EHDAA », madame Rollier exprime son étonnement à l'avoir retrouvé sur le site du présent comité, daté du mois de janvier. En effet, elle se questionne à savoir s'il s'agit de la version révisée, comme des recommandations de changements au sujet de la partie des pratiques collaboratives avec les parents avaient été formulées lors de la dernière réunion, soit le 26 février dernier. Madame Martine Sénéchal explique qu'il s'agit d'un document évolutif et que la version déposée n'est pas définitive. Des travaux seront graduellement faits dans le présent comité afin de l'améliorer, et la version pouvant actuellement être consultée est ainsi un document de travail pouvant tout de même être consulté à des fins d'information.

Point 12 : Histoires à succès

-Madame Rollier s'informe de plus auprès de madame Sophie Turgeon afin d'être informée des développements quant au projet des étudiants de travail social qui devaient se rendre à l'école Saint-Joseph. À ce sujet, madame Turgeon répond que les étudiants ont préparé une activité qui sera présentée aux élèves dans une classe de 5e et 6e année sous peu.

Point 13 : Questions diverses

Pour ce qui est des propositions de formation étant transmises par messagerie électronique de façon perçue comme inégale entre les parents d'élèves, madame Rollier a appris qu'il n'y a pas de sélection de personnes pouvant y assister. En effet, les propositions de formation sont envoyées aux secrétariats, aux directions adjointes et aux directions des écoles primaires et secondaires. Madame Rollier soulève alors un questionnement à savoir si ces dernières sont tenues de relayer le message. S'il n'y a pas d'obligation de le faire, cette modalité expliquerait que certains parents les reçoivent et d'autres, non. Madame Sénéchal explique alors que comme elle n'a, de par son poste, pas accès aux parents directement, elle aimerait être mise au courant du nom des écoles où les messages ne sont pas retransmis afin de pouvoir poser des actions pour remédier à la situation. À cet effet, madame Sophie Turgeon avance qu'il est possible que certaines directions d'école aient « échappé » ces courriels, et qu'il pourrait donc y avoir une discussion, un rappel fait aux directions afin d'établir une ligne de conduite claire quant à la retransmission de ces propositions de formation. À ce sujet, madame Annick Laliberté demande s'il serait envisageable d'utiliser d'autres médiums de communication pour partager ce genre de nouvelles pour les

formations, par exemple le groupe Facebook ou le site de la commission scolaire où il pourrait y avoir un onglet dénommé « formation ».

Madame Rollier formule un doute quant à l'adoption des règles de régie interne du comité. En effet, celles-ci devaient être entérinées en même temps que le procès-verbal du 29 mai 2017. Toutefois, après vérification auprès d'autres membres du comité, ce dernier n'a été reçu par aucun d'entre eux et les règles de régie interne n'ont ainsi pas été approuvées.

Madame Ève Lapointe demande à cet effet à madame Sénéchal de faire parvenir le procès-verbal du 29 mai 2017 ainsi que les règles de régie interne aux membres et d'ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour l'adoption des règles.

Procès-verbal du 6 novembre 2017

Point 9 : Survol du cartable

Une demande avait été formulée afin que le document répertoriant l'ensemble des acronymes et leur signification soit relayé aux membres du comité. Madame Ève Lapointe affirme qu'elle se chargera prochainement d'en faire l'envoi.

20 h 10 - Pause

Madame Martine Sénéchal explique aux membres qu'elle avait prévu faire un atelier au sujet du « petit guide des EHDAA ». Toutefois, le point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, elle offre de mettre la table sur les éléments à ajouter et à modifier au guide et de fournir des documents à ce sujet. Ainsi, un exercice personnel pourra être fait par chacune pour mettre en lumière les pratiques et stratégies probantes au regard de la collaboration avec les parents. En effet, madame Sénéchal aimerait que les travaux permettent d'étoffer cette partie du petit guide EHDAA.

7. Suivi consultation budgétaire et organisation des services 2018-2019

Madame Martine Sénéchal fait un rappel au sujet des paramètres de distribution du personnel, qui ont fait l'objet de discussion lors d'une deuxième rencontre. Elle exprime que de façon générale, les membres du comité vont rencontrer les directions d'école. Le statu quo demeure par rapport aux paramètres qui existaient déjà, à l'exception d'une catégorie d'emploi. Il y a aura alors un vote par les directions et les paramètres seront présentés pour adoption lors de la prochaine rencontre.

Pour ce qui est des classes à effectifs réduits, les équipes-écoles travaillent activement au processus de classement afin sélectionner les élèves ayant les besoins les plus criants et donc, pour qui il est nécessaire d'être en de telles classes.

7.1 Dépôt et approbation de la lettre adressée au CRR - Résolution

Madame Sophie Turgeon informe d'emblée les membres que malgré les fonds octroyés aux écoles de la commission scolaire par le gouvernement et les demandes formulées par les directions afin d'engager des ergothérapeutes, le tout n'a pas pu se concrétiser puisqu'il n'y a eu aucune candidature.

Madame Nadia Tremblay s'informe à savoir s'il peut y avoir des contrats offerts en sous-traitance avec des cliniques d'ergothérapie. Madame Turgeon explique que les règles associées aux dernières sommes ayant été octroyées stipulent qu'il doit y avoir embauche de professionnels, et qu'il n'est ainsi pas possible d'envisager l'octroi de contrats.

Madame Ève Lapointe fait la lecture de la lettre adressée au CRR.

Madame Annick Laliberté propose que, dans la lettre, l'acronyme CRR soit ajouté entre parenthèses après la première mention du nom dudit comité.

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Tanguay, et résolu :

DE TRANSMETTRE à madame Esther Lemieux la lettre relative à l'avis sur l'ajout de nouvelles ressources professionnelles.

CCSÉHDAA-17-18-16

ADOPTÉE à l'unanimité

8. Représentation au comité sur la politique (PVER)

Madame Mélissa Marceau étant absente lors de la dernière rencontre et n'ayant pu être remplacée, elle n'a aucune information à transmettre aux membres.

9. Présentation de madame Geneviève Lévesque - Transition vers le secondaire

Madame Geneviève Lévesque présente les mesures qu'elle a mises en place au fil des ans en collaboration avec les parents lors de la transition d'élèves du primaire vers le secondaire. Elle informe les membres qu'il y a désormais des rencontres avec les élèves de 5^e et de 6^e année pour la préparation à cette importante transition.

Madame Sophie Turgeon exprime la pertinence d'ajouter une partie sur la préparation à la transition vers le secondaire au « petit guide des EHDAA ».

10. Rapports

10.1 Président

Madame Ève Lapointe rappelle aux membres la tenue de la soirée de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 17 avril prochain.

10.2 Direction générale

Madame Martine Sénéchal n'a aucun point à traiter

10.3 Trésorier

Madame Mélissa Marceau informe les membres qu'il n'y a actuellement qu'un montant de 115 \$ d'imputé au budget du comité, excluant les frais de secrétariat. Madame Ève Lapointe demande que soient imprimées des copies des demandes de remboursement.

10.4 Représentant du comité de parents

Portail ECHO

Monsieur Pierre Gaumont, directeur des services des ressources en TIC, est venu parler du Portail Écho. À cet effet, les points suivants ont été soulevés :

- Le portail Écho ne répond pas aux besoins des parents en ce qui a trait aux communications. Ceux-ci ne comprennent pas pourquoi la moyenne des notes n'apparaît pas lors des évaluations. M. Gaumont a expliqué que les discussions qu'ont eues les développeurs d'ECHO ont mis en lumière que l'idée derrière le fait de ne pas

mettre la moyenne de groupe découle du fait du désir de protéger l'élève. Le but est d'utiliser ECHO comme un moyen de renforcement positif, et la mise à la vue de la moyenne pourrait avoir un effet négatif sur l'estime de soi des élèves s'ils se comparaient aux autres.

- Écho sera abandonné au profit de Mosaïk, qui devrait être en place en novembre 2019.
- Une résolution a été prise pour encourager l'utilisation du portail auprès des enseignants.

Adoption des sorties par courriel

- Les membres veulent savoir si cette façon de procéder est légale. Les informations données pendant la rencontre étaient contradictoires.
- La procédure pour encadrer l'approbation de sorties par courriel doit être inscrite dans les règles de régie interne du conseil d'établissement.
- Les approbations par courriel doivent demeurer une mesure exceptionnelle utiliser pour des sorties n'ayant pas pu être planifiées au début de l'année.

Discussion sur les distances de marches et les zones dangereuses

Le Ministère des Transports, et non la commission scolaire, établit et délimite ces zones.

Madame Louise Roberge, coordonnatrice de l'organisation scolaire, est venue présenter la procédure et le Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Frais facturés aux parents

Quant aux factures de frais aux parents, ces derniers doivent exiger que soient détaillés, à l'aide d'un libellé précis, chaque frais afin de savoir à quelles fins sont utilisées les sommes versées.

10.5 Commissaire parent

27 février

Madame Angélique Paillé a été assermentée.

- La ville de St-Lambert-de-Lauzon prévoit la construction d'une bibliothèque municipale et scolaire. Les membres du conseil des commissaires ont désigné deux membres du conseil d'établissement de l'école du Bac pour siéger au comité de concertation.

27 mars

- Plusieurs sujets sur la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Adoption du protocole d'entente avec le service de police de Lévis.

- Présentation de monsieur René Caron, directeur du centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau. Au début du mois de février, Québec a lancé deux journées de consultation sur la formation professionnelle. Monsieur Caron a participé à ces consultations et a fait une synthèse des sujets discutés. Il a été question de l'importance de valoriser la formation professionnelle ainsi que des enjeux et défis reliés à celle-ci.

10.6 Comité visibilité

Aucun point à signaler.

10.7 Comité douance

Madame Ève Lapointe informe les membres du fait qu'une réunion a eu lieu le 21 mars. Il a alors été sujet du mandat du comité, de son but et de la mise sur pied d'un argumentaire en justifiant l'existence.

11. Correspondance

Madame Ève Lapointe n'a aucune correspondance à signaler comme elle a éprouvé des difficultés avec l'adresse de messagerie du comité au cours des dernières semaines.

12. Histoires à succès

- Madame Catherine Rollier invite madame Audrey Lambert, qu'elle a vue au Téléjournal de Radio-Canada, à expliquer les raisons ayant de l'intérêt porté à l'école qu'elle représente. Madame Lambert explique que le tout s'inscrivait dans le cadre d'une série de reportages ayant pour sujet la réussite éducative. La commission scolaire a mis de l'avant des mesures ayant pour but de favoriser la motivation scolaire, dont les programmes CybernÉTIC et « DAM » (Diplôme Avant la Médaille). Depuis l'implantation de ceux-ci, le taux de décrochage scolaire a été grandement diminué, alors que l'école se classait bonne dernière durant les années précédentes en ce qui avait trait au décrochage.
- Madame Catherine Rollier partage avoir beaucoup apprécié une formation au sujet de la prévention et du dépistage des déficiences visuelles ayant été offertes à des parents d'élèves du préscolaire et du primaire de la commission scolaire. Elle affirme que les formatrices, mesdames Mélanie Rousseau, conseillère pédagogique en adaptation scolaire et Julie Roy, personne-ressource en déficience et difficulté visuelles, étaient captivantes et très aidantes. Les participants ont été informés que des personnes-ressources ont été formées dans les écoles afin qu'il y ait un responsable par établissement. La commission scolaire est à l'avant-garde pour tout ce qui est de l'offre de services à l'attention de ce type de clientèle.

13. Questions diverses

Madame Annick Laliberté consulte les membres à savoir si certaines se sentiraient à l'aise de faire une proposition sur le site du gouvernement afin de proposer la nomination d'enseignant(e)s d'excellence à l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec. Les documents seront acheminés aux membres par messagerie électronique et, advenant le cas d'une proposition, le document devra être contresigné par madame Martine Sénéchal avant d'être soumis.

Madame Laliberté demande également si des conseillers pédagogiques ont assisté au colloque de l'Institut des troubles d'apprentissages. En effet, elle aimerait savoir si des

résumés à ce sujet sont accessibles. Madame Nadia Tremblay explique que les présentations PowerPoint sont souvent accessibles sur le site environ un mois après la tenue du colloque.

Madame Cathy Rybicky s'informe à savoir s'il serait possible qu'une personne y ayant assisté puisse venir faire une présentation au sujet de ce qu'ils ont appris.

Madame Ève Lapointe ouvre à ce que dans les prochaines années, un ou des parents soient envoyés à ces colloques.

14. Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 7 mai 2018.

15. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Laliberté et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 38.

CCSÉHDAA-17-18-17

Ève Lapointe
Présidente

Andréanne Bastille
Secrétaire